République Française Commune de **UTTWILLER**

Séance du Bureau de l'Association Foncière
Du 30 janvier 2023

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à 19 h 00, les membres composant le bureau de l'Association Foncière de la commune de Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la maison communale
À l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Pierre SEENE, Président, étaient présents :
Madame Edith HAESSIG
Messieurs André BREFI, Michel HOFF, Roland KOENIG, Maire et Jean-Michel WEIL
Absent excusé : Monsieur Yann KRIEGER

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 12 septembre 2022
3. Approbation du compte administratif 2022
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2022
5. Approbation du compte de gestion 2022
6. Tarif 2023 de la taxe de remembrement
7. Vote du budget primitif 2023

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau.
M André BREFI est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Lecture faite, en l'absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Bureau, après que le Président Pierre SEENE ai quitté la salle, et sous la présidence de Jean-Michel WEIL, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté, avec

- Un excédent de fonctionnement de 23 614.81 euros
- Un déficit d'investissement de 1 954.24 euros

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Sur proposition du Président le bureau décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2022 comme suit :
excédent de fonctionnement 23 614.81 €

affectation :
virement à la section d'investissement (article 1068) : 1 954.24 €
report à nouveau (article 002) 21 660.57 €

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Bureau adopte à l'unanimité sans observation le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2022.

6. TARIF 2023 DE LA TAXE DE REMEMBREMENT

Le Bureau décide :
- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023
- de fixer à 0,15 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus) par are la quote-part à verser par les propriétaires intéressés ainsi qu'une part fixe de 5.00 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus).

Séance du Bureau de l'Association Foncière
Du 30 janvier 2023

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Bureau décide de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2023 présenté exhaustivement par le Président de l'Association Foncière et équilibré en fonctionnement à 27 385.57 euros et à 1 954.24 euros en investissement.

Roland KOENIG Maire	Pierre SEENE Président	Jean-Michel WEIL Vice-Président

André BREFI Secrétaire	Edith HAESSIG Membre titulaire	Michel HOFF Membre titulaire	Yann KRIEGER Membre titulaire ABSENT EXCUSE

Séance du Bureau de l'Association Foncière
Du 30 janvier 2023

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Bureau décide de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2022 présenté exhaustivement par le Président de l'Association Foncière et équilibré en fonctionnement à 24 918.21 euros et à 5 075.49 euros en investissement.

Le secrétaire
Yann KRIEGER